

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET D'AMÉLIORATION DES DÉPLACEMENTS DEPUIS LA RIVE DROITE DU VAR.

Par arrêté métropolitain du 30 avril 2019 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'amélioration des déplacements depuis la rive droite du Var, pour une durée de 36 jours consécutifs, du **vendredi 24 mai 2019 au vendredi 28 juin 2019 inclus**.

Monsieur François GARDET, président de la commission d'enquête, monsieur Henri NOUGUIER et monsieur Guy HERON, membres titulaires, ont été désignés en qualité de commissaires enquêteurs par décisions de monsieur le Président du Tribunal administratif de Nice en dates du 5 mars 2019 et 10 avril 2019.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et registre d'enquête dématérialisé).

Les pièces du dossier d'enquête comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête, ou un membre de la commission d'enquête, seront mis à disposition du public dans les locaux de la Métropole Nice Côte d'Azur et des communes de Saint-Laurent-du-Var et de La Gaude durant toute la période de l'enquête.

Le siège de l'enquête publique est fixé dans les locaux de la mairie de La Gaude – 6, rue Louis Michel Féraud – 06610 LA GAUDE.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête dans les lieux suivants :

- Dans les locaux de la Métropole Nice Côte d'Azur : 455 Promenade des Anglais à NICE – Quartier de l'Arénas - Immeuble PLAZA - Direction des infrastructures et de la circulation
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00,
Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h45.
- En mairie de Saint-Laurent du Var : 222, Esplanade du Levant – 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR ; aux jours et heures d'ouverture au public (hors jours fériés, et dates de fermeture de la mairie les 30 mai, 31 mai et 10 juin), c'est-à-dire :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h00 et de 13h30 à 17h30 (sauf vendredi : fermeture à 17h00).
- En mairie de La Gaude : 6, rue Louis Michel Féraud – 06610 LA GAUDE ; aux jours et heures d'ouverture au public, (hors jour de fermeture de la mairie le 10 juin), c'est à dire :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.
- En mairie annexe de La Gaude (secteur de La Baronne) : 2844 chemin Marcellin Allo, 06610 LA GAUDE ; lundi 27 mai et mercredi 12 juin de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit au président de la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Monsieur le président de la commission d'enquête
Projet d'amélioration des déplacements depuis la rive droite du Var
Métropole Nice Cote d'Azur
Direction des infrastructures et de la circulation
06364 NICE Cedex 4

Les observations seront annexées aux registres d'enquête par le commissaire enquêteur. Elles devront toutefois lui parvenir avant la date de la clôture de l'enquête.

Le dossier d'enquête numérique pourra être consulté, en ligne, par le public pendant toute la durée de l'enquête publique sur un site dédié à l'adresse suivante : <http://la-baronne.nicecotedazur.org>.

Le dossier pourra être consulté 7 jours sur 7 et 24h/24, depuis le premier jour de l'enquête à 8 h, jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h.

Le public pourra également consigner ses observations, en ligne sur le registre dématérialisé accessible également à l'adresse ci-dessus, c'est-à-dire : <http://la-baronne.nicecotedazur.org>.

Pour être recevables, les observations devront toutefois être consignées, soit sur les registres papier, soit par lettre, ou en ligne, sur le registre dématérialisé, avant la clôture de l'enquête fixée au vendredi 28 juin 2019 à 17h.

Les commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

- Dans les locaux de la Métropole, à l'adresse indiquée ci-dessus, aux dates et horaires suivants :
Le mardi 25 juin de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.
- En mairie de Saint-Laurent-du-Var, à l'adresse indiquée ci-dessus, aux dates et horaires suivants :
Le jeudi 6 juin et le mardi 18 juin de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- En mairie de La Gaude, à l'adresse indiquée ci-dessus, aux dates et horaires suivants : le vendredi 28 juin de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- En mairie annexe de La Gaude (secteur de La Baronne), à l'adresse indiquée ci-dessus, aux dates et horaires suivants : le lundi 27 mai et le mercredi 12 juin de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête déposés à la Métropole Nice Côte d'Azur, seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet dédié à l'enquête, soit <http://la-baronne.nicecotedazur.org>.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de la Métropole Nice Côte d'Azur, Direction des infrastructures et de la circulation, 06364 NICE Cedex 4 (Monsieur Pascal BOUTEFOY, tél. 04 89 98 11 11).

Le conseil métropolitain de la Métropole NICE COTE D'AZUR est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.